

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1499

19 juillet 2007

SOMMAIRE

Altaire S.A.	71920	Lion/Visor Lux 2	71927
Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A. ...	71914	Millem Invest S.à r.l.	71906
Barrèspar S.A.	71920	Millenium S.A.	71935
BTG Concept S.A.	71923	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	71916
Dété Publicité & Communication S.à.r.l.	71936	MSREF Turque S.à r.l.	71940
Drack Holding S.A.	71915	Pan European Ventures S.A.	71918
Drayton S.A.	71916	Patrimoine Les Bleuets S.A.	71952
D.T. Finance S.A.	71936	Patrimoine Marmotte S.A.	71919
Enex S.A.	71935	PMC Europe S.à.r.l.	71952
Eurocomex S.A.	71936	Raiffeisen Re S.A.	71915
Facility-Trade S. à r.l.	71919	Redwood Group PLP 2	71906
Fashion One Luxembourg S. à r.l.	71937	SAF-Holland S.A.	71924
Franco Megissi S.A.	71935	Securfin Investments S.à r.l.	71939
Fruit Invest S.A.	71916	Sella Sicav Lux	71919
GLR Investment S.A.	71917	Settebello S.à.r.l.	71917
Hobell S.A.	71937	Sodi S.A.	71939
Immobilière du Moulin	71952	Soparfinter S.A.	71936
Inox Ré, S.A.	71914	Symphony Holding Investment S.A.	71913
Interaviation Partners S.A.	71921	Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l.	71944
Intereuropean Finance S.A.	71920	UAFC S.A.	71933
		Wonder-Invest S.A.	71951

Millem Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.478.

—
*Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société
conclu le 15 mai 2007*

Il ressort du contrat intitulé «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société MILLEM INVEST S.à.r.l que les parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont été transférées à M. Robert Whitton.

De sorte que l'associé unique de la société, M. Robert Whitton, est détenant de 100 parts sociales.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007068229/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Redwood Group PLP 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 128.456.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth day of May.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

REDWOOD MOSCOW WAREHOUSES, a company incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of this day, with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

represented by Mr Mathieu Gangloff, employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name REDWOOD GROUP PLP 2 (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any two managers of the Company, acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, REDWOOD MOSCOW WAREHOUSES, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr Charles A de Portes, businessman, born in Iowa, USA, on 23 August 1969, residing at 62, rue Pergolèse, 75016 Paris, France;

Mr Pierre Humblot, Director of companies, born in Nancy, France, on 2 December 1974, residing at 32, op der Sterz, L-5823 Fentange.

2. The registered office of the Company is fixed at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

REDWOOD MOSCOW WAREHOUSES, une société de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, ayant son siège social à 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination REDWOOD GROUP PLP 2 (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants de la Société agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, REDWOOD MOSCOW WAREHOUSES, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Charles A de Portes, businessman, né à Iowa, USA, le 23 août 1969, demeurant à 62, rue Pergolèse, 75016 Paris, France;

M. Pierre Humblot, Director of companies, né à Nancy, France, le 2 décembre 1974, demeurant à 32, op der Sterz, L-5823 Fentange.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Gangloff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, Relation: LAC/2007/8426. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069675/242/413.

(070073633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.468.

—
La société MADAS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey,

L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société FINDI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société EFFIGI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 octobre 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068276/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Inox Ré, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.038.

—

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr David Ignacio Herrero Garcia, Chairman
- Mr Miguel Ferrandis Torres, Director
- Mr Claude Weber, Director

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de 2007.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.A., «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Signature

Chairman

Référence de publication: 2007068230/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.718.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2007

Quatrième résolution

Sont nommés pour une période de trois ans:

- Monsieur Théo Hollerich, demeurant 3, am Bounert, L-6975 Rameldange en qualité de Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Nico Nothumb, demeurant 16, rue de Peppange, L-3378 Livange en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Monsieur Patrick Dahm, demeurant 31, rue de Luxembourg, L-7330 Heisdorf en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES SA, ayant son siège social à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour le conseil d'administration

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES

Signatures

Référence de publication: 2007068268/514/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Raiffeisen Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.848.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 26 avril 2007

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée prend acte de la démission en tant qu'Administrateurs de Messieurs Armand Weis et Guy Rommes avec effet au 26 avril 2007.

- L'Assemblée décide laisser le poste d'Administrateur de Monsieur Armand Weis vacant jusqu'à une nomination ultérieure;

- L'Assemblée nomme comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Guy Rommes, Monsieur Guy Hoffmann, demeurant professionnellement au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2009;

- L'Assemblée nomme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068231/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Drack Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 79.182.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 novembre 2006 à Luxembourg

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

- L'Assemblée décide de reconduire les administrateurs et le Commissaire aux comptes sortant pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2007068248/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07654. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070073299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.760,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 21 mai 2007 que les 500 parts sociales de Classe «A» détenues par MORGAN STANLEY GALWAY LLC, ont été cédées avec effet immédiat au 23 mai 2007 à MORGAN STANLEY BISCAY LLC, ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 3505338, de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme tel:

- MORGAN STANLEY BISCAY LLC 500 parts sociales de Classe «A»
- MORGAN STANLEY MALABAR LIMITED 88 parts sociales de Classe «B»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007068249/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01419. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Drayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société LOUV S.à r.l. représentée par Madame Ariane Vigneron, mandataire de la société. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 9 février 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007068272/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00421. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070073100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Fruit Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.474.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 6 mars 2007.

FRUIT INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068283/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Settebello S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 18, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 96.345.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-6434 Echternach 5, rue André Duchscher, comme gérant au 31 décembre 2006
- l'assemblée générale désigne comme nouveaux gérants techniques de la société
- Monsieur Kaiser Reinhard, 15, rue de la Gare L-6117 Junglinster pour le département restauration, avec effet immédiat.
- Mme Fejoo Rodriguez Carmen, 15, rue de la Gare L-6117 Junglinster pour le département débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, avec effet immédiat.

La société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants techniques.

Godbrange, le 16 novembre 2006.

R. Kaiser /P. Melcarne.

Référence de publication: 2007068285/1278/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

GLR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.139.

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GLR INVESTMENT SA, R.C.S. Luxembourg Numéro B 121.139 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 2 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2360 du 18 décembre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 30 mars 2007, en cours de publication auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-douze mille huit cents (72.800) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 182.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent huit mille euros (EUR 108.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 182.000,-) divisé en soixante-douze mille huit cents (72.800) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, à deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-), avec émission correspondante de quarante-trois mille deux cents (43.200) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-deux mille euros (EUR 242.000,-).

2. Souscription et libération par un apport en espèces.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cent huit mille euros (EUR 108.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 182.000,-) divisé en soixante-douze mille huit cents (72.800) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, à deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-), avec émission correspondante de quarante-trois mille deux cents (43.200) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-deux mille euros (EUR 242.000,-).

Les actionnaires existant ayant tous renoncé à leur droit de souscription préférentiel, cette augmentation ainsi que la prime d'émission ont été intégralement souscrites et libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément, par la société LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC. avec siège social à Panama, République de Panama, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Panama, tome 1233, folio 13, document 111570, ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 25 avril 2007.

Ladite procuration paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) divisé en cent seize mille (116.000) actions d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/7964. — Reçu 3.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070295/242/69.

(070075458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2007

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de classe A de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068286/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Patrimoine Marmotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.917.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068287/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour SELLA SICAV LUX

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007068555/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02405. - Reçu 136 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Facility-Trade S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 118.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FACILITY-TRADE S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007068290/1058/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02387. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Barrèspar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.293.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007068296/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01544. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Altaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007068299/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00835. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Intereuropean Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 12.266.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTEREUROPEAN FINANCE SA, établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.266, constituée suivant acte Frank Baden de Mersch en date du 16 août 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 210 du 22 octobre 1974, modifiée suivant acte Frank Baden de Mersch du 22 mai 1975, publié au dit Mémorial, en 1975, modifiée suivant acte Georges D'Huart de Pétange du 30 septembre 1983, publié au dit Mémorial, page 12568 de l'année 1983, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 893 du 14 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück;
- Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
- Modification subséquente de l'article 14 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer également l'article 14 des statuts comme suit:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à douze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrenddorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007. Relation: REM/2007/1240. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2007.

R. Arrenddorff.

Référence de publication: 2007068303/218/58.

(070072926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Interaviation Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.324.

Im Jahre zwei tausend und sieben, den dreißigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTERAVIATION PARTNERS S.A. mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 113.324, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 708 vom 6. April 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Romain Wagner, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Roland De Cillia, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Jeannot Diderrich, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, dieser Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 17.500,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 35.000,- EUR auf 52.500,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 500 neuen Aktien von je 35,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

3.- Zeichnung und volle Einzahlung der neuen Aktien.

4.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung.

5.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um siebzehn tausend fünf hundert Euro (17.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünf und dreißig tausend Euro (35.000,- EUR) auf zwei und fünfzig tausend fünf hundert Euro (52.500,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünf hundert (500) neuen Aktien von je fünf und dreißig Euro (35,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile besitzen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Die Generalversammlung stellt fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die fünf hundert neuen Aktien durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital gezeichnet und voll einbezahlt wurden, sodass die Summe von siebzehn tausend fünf hundert Euro (17.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die Hervor genommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei und fünfzig tausend fünf hundert Euro (52.500,- EUR), eingeteilt in ein tausend fünf hundert (1.500) Aktien von jeweils fünf und dreißig Euro (35,- EUR).»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den siebten und achten Absatz von Artikel 7 der Satzung zu streichen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neun hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: R. Wagner, R. De Cillia, J. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2007. Relation GRE/2007/2075. — Reçu 175 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expedition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068467/231/65.

(070072732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

BTG Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.277.

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BTG CONCEPT S.A., avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.277, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, le 26 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 646 du 26 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Dangis, comptable, demeurant professionnellement à Hobscheid. Monsieur Jean-Michel Dangis occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Grutman, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8372 Hobscheid, 23, Grand Rue.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, à L-8372 Hobscheid, 23, Grand Rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Hobscheid.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Dangis, B. Grutman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC/2007/6861. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007070301/202/50.

(070075741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

In the year two thousand and seven, on the third day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAF-HOLLAND S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, in L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.090 (the Company),

hereby represented by its board of directors, itself represented by Christophe Balthazard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a resolution of the board of directors of the Company taken at the occasion of the meeting dated 2 April 2007.

An extract of the minutes of the said meeting of the board of directors of the Company, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to record the following statements.

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 December 2005 and published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 643* of 29 March 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 April 2007 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*. The Company has its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, in L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.090.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at EUR 1,588,222.50 (one million five hundred eighty-eight thousand two hundred twenty-two Euro and fifty Cents) represented by 109,628 (one hundred and nine thousand six hundred twenty-eight) Ordinary Shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and fifty Cents) each, and 1,160,950 (one million one hundred sixty thousand nine hundred fifty) Preferred Shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and fifty Cents) each.

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.3 The Board is authorised to issue 10,358,252 (ten million three hundred fifty-eight thousand two hundred fifty-two) Ordinary Shares and is therefore authorised to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 14,536,037.50 (fourteen million five hundred thirty-six thousand thirty-seven Euro fifty Cents), it being the limit of the authorised share capital.

5.4 Except as limited by the SHA, the Board is authorised and empowered to:

(a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital by issuing from time to time new Ordinary Shares;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of new Ordinary Shares and the terms and conditions of subscription and payment of the new Ordinary Shares; and

(c) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new Ordinary Shares.

5.5 The above mentioned authorization will be valid for a period of five years from 18 December 2006 and it may be renewed by a resolution of the extraordinary General Meeting of Shareholders as to the shares of the authorized share capital which will not have been issued by the Board before then.

5.6 Each time the Board acts to render effective the increase of capital as authorized above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the Board or any person authorized by the Board shall state such amendment in the form prescribed by law.

(d) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Christophe Balthazard, prenamed, acting on behalf of the Board of Directors, declares to the notary that the share capital of the Company shall be increased by an amount of EUR 138.75 (one hundred thirty-eight Euro seventy-five Cents) in order to raise it from its present amount of EUR 1,588,222.50 (one million five hundred eighty-eight thousand two hundred twenty-two Euro and fifty Cents) to EUR 1,588,361.25 (one million five hundred eighty-eight thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five Cents) by the creation and issuance of 111 (one hundred eleven) new Ordinary Shares having a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) each.

(e) Thereupon, Christophe Balthazard, prenamed, declared that the Board of Directors has accepted on 2 April 2007 the subscription of the 111 (one hundred eleven) new Ordinary Shares as follows:

- HOLLAND HOLDCO LLC, with registered office at 6701 Audubon Road, Holland, Michigan 49423, U.S.A., has subscribed to 44 (forty-four) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 450.70 (four hundred fifty Euro seventy Cents), and

- HOLLAND HOLDCO #2 LTD, with registered office at 6701 Audubon Road, Holland, Michigan 49423, U.S.A., has subscribed to 67 (sixty-seven) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 686.30 (six hundred eighty-six Euro thirty Cents).

The above contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,137 (one thousand one hundred thirty-seven Euro) is to be allocated as follows:

- an amount of EUR 138.75 (one hundred thirty-eight Euro seventy-five Cents) is to be allocated to the share capital account of the Company, and

- the remaining amount of EUR 998.25 (nine hundred ninety-eight Euro twenty-five Cents) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

A copy of the bank statement evidencing the payment of an aggregate amount of EUR 1,137 by the above subscribers is shown to the undersigned notary.

(f) It is further declared that the Board of Directors has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above issuance of new shares.

(g) As a consequence of the increase of the corporate share capital, article 5.1 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

«5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,588,361.25 (one million five hundred eighty-eight thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five Cents) represented by 109,739 (one hundred and nine thousand seven hundred thirty-nine) Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five Cents) each and by 1,160,950 (one million one hundred sixty thousand nine hundred fifty) Preferred Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are collectively referred to as the Shares)».

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAF-HOLLAND S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.090 (la Société),

ici représentée par son conseil d'administration, lui-même représenté par Christophe Balthazard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise à l'occasion de la réunion du 2 avril 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 21 décembre 2005 sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 643 du 29 mars 2006. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 avril 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C. La Société a son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.090.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de EUR 1.588.222,50 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt-deux euros et cinquante Cents) représenté par 109.628 (cent neuf mille six cent vingt-huit) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq Cents) chacune, et 1.160.950

(un million cent soixante mille neuf cent cinquante) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq Cents) chacune.

(c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:

5.3 Le Conseil est autorisé à émettre 10.358.252 (dix millions trois cent cinquante-huit mille deux cent cinquante-deux) Actions Ordinaires et est donc autorisé à porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel au montant de EUR 14.536.037,50 (quatorze millions cinq cent trente-six mille trente-sept Euros cinquante cents), correspondant au plafond du capital social autorisé.

5.4 Excepté dans les limites fixées par le PA, le Conseil est autorisé à et mandaté aux fins:

(a) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé, en émettant ponctuellement des nouvelles Actions Ordinaires;

(b) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des nouvelles Actions Ordinaires ainsi que les conditions de souscription et de libération des nouvelles Actions Ordinaires; et

(c) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires en cas d'émission de nouvelles Actions

5.5 L'autorisation susmentionnée est valable pendant une période de cinq ans à compter du 18 décembre 2006 et peut être renouvelée par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires en ce qui concerne les actions du capital social autorisé qui alors n'auront pas été émises par le Conseil.

5.6 Chaque fois que le Conseil procède à une augmentation de capital telle qu'autorisée ci-dessus, le présent article des Statuts est modifié de façon à refléter l'augmentation du capital social souscrit, et, cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le Conseil ou par toute personne qu'il aura mandatée à cette fin.

(d) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Christophe Balthazard, précité, agissant pour compte du Conseil d'Administration, déclare au notaire qu'en vertu du nombre d'options sur titres exercées, le capital social de la Société doit être augmenté d'un montant de EUR 138,75 (cent trente-huit euros soixante-quinze cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.588.222,50 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt-deux euros et cinquante Cents) à EUR 1.588.361,25 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et un euros vingt-cinq cents) par la création et l'émission de 111 (cent onze) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

(e) A la suite de quoi, Christophe Balthazard, précité, a déclaré que le Conseil d'Administration a accepté le 2 avril 2007 la souscription des 111 (cent onze) nouvelles Actions Ordinaires comme suit:

- HOLLAND HOLDCO LLC, demeurant au 6701 Audubon Road, Holland, Michigan 49423, U.S.A., a souscrit 44 (quarante-quatre) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 450,70 (quatre cent cinquante euros soixante-dix cents).

- HOLLAND HOLDCO #2 Ltd, demeurant au 6701 Audubon Road, Holland, Michigan 49423, U.S.A., a souscrit 67 (soixante-sept) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 686,30 (six cent quatre-vingt-six euros trente cents).

L'apport en numéraire ci-dessus, d'un montant total de EUR 1.137 (mille cent trente-sept euros) est à affecter comme suit:

- un montant de EUR 138,75 (cent trente-huit euros soixante-quinze cents) est à affecter au compte capital social de la Société, et

- le solde d'un montant de EUR 998,25 (neuf cent quatre-vingt-dix huit euros vingt-cinq cents) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

Une copie de l'extrait bancaire attestant du paiement de la somme de EUR 1.137 (mille cent trente-sept euros) par les souscripteurs mentionnés ci-dessus est présentée au notaire instrumentant.

(f) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour les besoins de l'émission des nouvelles actions mentionnée ci-dessus.

(g) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.588.361,25 (un million cinq cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante et un euros vingt-cinq cents), représenté par 109.739 (cent neuf mille sept cent trente-neuf) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune et par 1.160.950 (un million cent soixante mille neuf cent cinquante) Actions préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune (les Actions ordinaires et les Actions préférentielles constituant ensemble les Actions).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partir comparante, qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Balthazard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007. Relation: LAC/2007/8109. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069679/242/180.

(070073944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LION/VISOR LUX 1, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Ms. Nadia Genisio, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LION/VISOR LUX 2 (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or entities and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1st February and ends on 31st January of the following year.

Art. 20. Each year on 31st January, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LION/VISOR LUX 1, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The First financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st January 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg;
2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 103.336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, First name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LION/VISOR LUX 1, une société établie et existant selon les lois du Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3^e étage, L-2763 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représentée par Mademoiselle Nadia Genisio, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de LION/VISOR LUX 2 (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle, relatives à des droits personnels ou réels, estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux des gérants sont présents à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Art. 20. Chaque année au 31 janvier, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LION/VISOR LUX 1, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 janvier 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Saint Zithe, 3^e étage, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3^e étage, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence B 103.336.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Genisio, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007, Relation: EAC/2007/5919. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007070362/239/318.

(070075415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

UAFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.313.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of UAFC S.A., a société anonyme having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 105.313, incorporated by deed enacted by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 339 of April, 15 2005 (the Company).

The meeting was opened by Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary, Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Tulay Sonmez, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the subscribed share capital of the Company by six million United States dollars (USD 6,000,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of two million United States dollars (USD 2,000,000.-) divided into nine hundred sixty thousand (960,000) preferred class A voting shares with a par value of two United States dollars (USD 2.-) each and forty thousand (40,000) preferred class B voting shares with a par value of two United States dollars (USD 2.-) each (the Shares), to eight million United States dollars (USD 8,000,000.-) by increasing a par value of the Shares from its present amount of two United States dollars (USD 2.-) to eight United States dollars (USD 8.-) each;

2) Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.

II. - The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. - It appears from the attendance list, that all the shares (100,000) are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. - After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of six million United States dollars (USD 6,000,000.-) in order to bring it from its present amount of two million United States dollars (USD 2,000,000.-) to eight million United States dollars (USD 8,000,000.-) by increasing a par value of the Shares from its present amount of two United States dollars (USD 2.-) to eight United States dollars (USD 8.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash, so that the amount of six million United States dollars (USD 6,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the meeting decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at USD 8,000,000.- (eight million United States dollars), represented by (i) 960,000 (nine hundred sixty thousand) Preferred Class A voting shares (the Class A Shares) to each of which will be stapled, at the time it is issued, 1 (one) Class A convertible equity certificate (each, a Class A Convertible Equity Certificate), and (ii) 40,000 (forty thousand) Class B voting shares (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares) to each of which will be stapled, once it is issued, 1 (one) Class B convertible equity certificate (each, a Class B Convertible Equity Certificate) and, together with the Class A Convertible Equity Certificates, the Convertible Equity Certificates). Each Share shall have a nominal value of USD 8.- (eight United States dollars).»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of six million United States dollars (USD 6,000,000.-) is valued at EUR 4,396,409.87 (four million three hundred and ninety-six thousand four hundred and nine euro eighty-seven cents).

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 47,500.- (forty-seven thousand five hundred euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de UAFC S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.313, constituée par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 339 du 15 avril 2005 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Vivian Walry, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mélanie Sauvage, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Tulay Sonmez, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de six millions de dollars des Etats-Unis (USD 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000,-) représenté par neuf cent soixante mille (960.000) actions de Catégorie A assorties d'un droit de vote avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) chacune et quarante mille (40.000) actions de Catégorie B assorties d'un droit de vote avec une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) chacune (les Actions) à un montant de huit millions de dollars des Etats-Unis (USD 8.000.000,-) par l'augmentation de la valeur nominale des Actions de son montant actuel de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) à huit dollars des Etats-Unis (USD 8,-) chacune;

2) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société reflétant l'augmentation de capital mentionné ci-dessus.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires, le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit par un montant de six millions de dollars des Etats-Unis (USD 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000,-) à huit millions de dollars des Etats-Unis (USD 8.000.000,-) par l'augmentation de la valeur nominale des Actions de son montant actuel de deux dollars des Etats-Unis (USD 2,-) à huit dollars des Etats-Unis (USD 8,-) chacune par un versement en espèces, si bien que la somme de six millions de dollars des Etats-Unis (USD 6.000.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à USD 8.000.000,- (huit millions de dollars des Etats-Unis) représenté par (i) 960.000 (neuf cent soixante mille) actions de Catégorie A assorties d'un droit de vote (les Actions de Classe A), 1 (un) Certificat d'investissement Convertible de Catégorie A (chacun, un Certificat d'Investissement Convertible de Catégorie A) étant attaché à chacune d'entre elles, au moment de leur émission, et (ii) 40.000 (quarante mille) actions de Catégorie B assorties d'un droit de vote (les Actions de Classe B, et, ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions), 1 (un) Certificat d'Investissement Convertible de Classe B (chacun, un Certificat d'Investissement Convertible de Catégorie B) étant attaché à chacune d'entre elles, au moment de leur émission (ensemble avec les Certificats d'Investissement Convertibles de Classe A, les Certificats d'Investissement Convertibles). Chaque action a une valeur nominale de USD 8,- (huit dollars des Etats-Unis)».

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de six millions de dollars des Etats-Unis (USD 6.000.000,-) est évalué à EUR 4.396.409,87 (quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent neuf euros quatre-vingt-sept cents).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 47.500,- (quarante-sept mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé avec Nous le présent acte.

Signé: V. Walry, M. Sauvage, T. Sonmez, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, Relation: LAC/2007/6739. — Reçu 43.959,26 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069677/242/124.

(070073918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Franco Megissi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 27.194.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068313/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01232. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Enex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 21.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068314/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01234. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Millenium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068315/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04147. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Dété Publicité & Communication S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068316/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04154. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Eurocomex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.476.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070196/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02009. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

D.T. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8084 Bertrange, 56, rue de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.705.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007068317/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04157. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Soparfinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 mars 2007

Le mandat de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S. et administrateur de catégorie B, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est reconduit en tant que Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période statutaire de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour la société

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068270/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Hobell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 61.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007068318/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03116. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Fashion One Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.591.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 103.425.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of April at 17:00.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FASHION ONE HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under Luxembourg law, having its registered office at 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B101.878 (the «Sole Member») represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th April 2007, being the Sole Member of, and holding all the sixty three thousand six hundred and forty eight (63,648) shares in issue in, FASHION ONE LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1262 of 9 December 2004 and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B103.425. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 August 2004, published in the Mémorial number 1427 of 21 December 2005.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Member is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to decrease the issued share capital to € 12,500.-, to consequentially cancel all but 500 shares in issue and to transfer the amount of the share capital reduction (being an amount of € 1,578,700.-) (as well as any related legal reserve) to the freely available share premium account.

2. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

3. Appointment of ALTERDOMUS S.à r.l. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Member resolved to decrease the issued share capital to an amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares and to consequentially cancel all but five hundred (500) shares in issue (without payment to the Sole Member). The amount of the share capital reduction (being an amount of one million five hundred seventy eight thousand and seven hundred euro (€ 1,578,700.-) (as well as any related legal reserve) was transferred to the freely available share premium account.

Second resolution

The Sole Member decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Member noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Third resolution

The Sole Member appointed ALTERDOMUS S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 65509 as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the Sole Member. The Sole Member authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Member, if such authorisation is required by law.

The Sole Member dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingtième jour du mois d'avril à 17:00.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FASHION ONE HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 101.878 (l'«Associé unique»), représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 avril 2007, l'Associé unique de, et détenant toutes les soixante trois mille six cent quarante huit (63.648) parts sociales en émission dans FASHION ONE LUXEMBOURG S. à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée le 30 septembre 2004 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1262 du 9 décembre 2004 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 103.425. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 août 2004, publié au Mémorial numéro 1427 du 21 décembre 2005.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique est le détenteur des parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Décision de réduire le capital social émis à € 12.500,-, d'annuler en conséquence toutes les parts sociales à l'exception de 500 parts sociales en émission et de transférer le montant de la réduction du capital social (représentant un montant de € 1.578.700,-) (ainsi que toute réserve légale y relative) au compte prime d'émission librement disponible.

2. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.

3. Désignation de ALTERDOMUS S.à r.l. en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis à un montant de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales et d'annuler en conséquence toutes les parts sociales à l'exception de cinq cent (500) parts sociales en émission (sans paiement à l'Associé Unique). Le montant de la réduction du capital social (représentant un montant d'un million cinq cent soixante dix huit mille sept cent Euros (€ 1.578.700,-) (ainsi que toute réserve légale disponible) a été transféré au compte prime d'émission librement disponible.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'Associé Unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique a nommé ALTERDOMUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 65509 en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'Associé Unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'Associé Unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007. Relation: LAC/2007/5808. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007068301/211/122.

(070072929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Sodi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007068319/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03113. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Securfin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.734.375,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 50.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007068322/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03161. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of April.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the participants of MSREF TURQUE S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations number 1586 on 21 August 2006, the articles of incorporation were amended by a deed of the undersigned notary, dated 6 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, number 2144 on 16 November 2006 (the «Company»).

The meeting was presided by Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Matthias Pons, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nicolas Ronzel, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I.- That the participants and the number of parts held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that all seventeen thousand two hundred eight (17,208) parts representing the entire corporate capital of the company are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital of the company by an amount of one hundred twenty-one thousand euro (EUR 121,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred thirty thousand two hundred euro (EUR 430,200.-) to five hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 551,200.-) by the creation and the issue of:

(i) four thousand three hundred fifty-five (4,355) Class A parts;

(ii) four hundred eighty-five (485) Class B parts;

that is in total four thousand eight hundred forty (4,840.-) new parts, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with total issue premiums of one million eighty-nine thousand euro (EUR 1,089,000.-) paid on the Class A Parts resulting in a total issue price of one million two hundred ten thousand euro (EUR 1,210,000.-).

2. Subscription and paying up of:

- four thousand three hundred fifty-five (4,355) new Class A parts by the current participants and holders of class A parts of the Company pro rata to their shareholding in the Company by contributions in cash; and

- four hundred eighty-five (485) new Class B parts by BRISANTS 2 S. à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, by contribution in cash;

3. Amendment of article 7.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital of the company by an amount of one hundred twenty-one thousand euro (EUR 121,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred thirty thousand two hundred euro (EUR 430,200.-) to five hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 551,200.-) by the creation and the issue of:

(i) four thousand three hundred fifty-five (4,355) Class A parts;

(ii) four hundred eighty-five (485) Class B parts;

that is in total four thousand eight hundred forty (4,840) new parts, of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with total issue premiums of one million eighty-nine thousand euro (EUR 1,089,000.-) attaching to Class A Parts only resulting in a total issue price of one million two hundred ten thousand euro (EUR 1,210,000.-).

Subscription

Thereupon,

(i) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (United States of America),

here represented by M^e Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 13th, 2007, has declared to subscribe to One thousand eight hundred thirty-five (1,835) new Class A parts of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and payment of such parts in cash.

(ii) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (United States of America),

here represented by M^e Marcus Peter, prenamed, by virtue of a proxy given on April 13th, 2007, has declared to subscribe to five hundred forty-eight (548) new Class A parts of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and payment of such parts in cash.

(iii) MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (United States of America),

here represented by M^e Marcus Peter, prenamed, by virtue of a proxy given on April 13th, 2007, has declared to subscribe to three hundred eighty-two (382) new Class A parts of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and payment of such parts in cash.

(iv) MSREF V TE HOLDING L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town (Grand Cayman),

here represented by M^e Marcus Peter, prenamed, by virtue of a proxy given on April 13th, 2007, has declared to subscribe to one thousand five hundred eighty-two (1,582) new Class A parts of a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and payment of such parts in cash.

(v) BRISANTS 2 S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Trade and Companies, under number B 118.534,

here represented by M^e Marcus Peter, prenamed, by virtue of a proxy given on April 13th, 2007, has declared to subscribe to (a) eight (8) new Class A parts at a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and (b) four hundred eighty-five (485) new Class B parts at a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, resulting in a total issue price of twelve thousand three hundred twenty-five euro (EUR 12,325.-) and payment of such parts in cash.

In addition, the total issue premium on the new Class A Parts amounting to one million eighty-nine thousand euro (EUR 1,089,000.-) was also paid-in by the subscribers of Class A parts by way of cash and together with the cash payments pertaining to the nominal value of the new Class A and Class B parts subscribed, and consequently the total issue price of one million two hundred ten thousand euro (EUR 1,210,000.-) was paid in as cash which was evidenced to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

The general meeting resolves to amend and restate article 7.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions as follows:

«7.1 The issued capital of the Company is fixed at five hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 551,200.-) divided into nineteen thousand eight hundred forty-one (19,841) class A parts (the «Class A Parts») and two thousand two hundred seven (2,207) class B parts (the «Class B Parts»; together with the Class A parts being collectively referred to as the «Parts») of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of four million nine hundred sixty thousand three hundred eighty-eight euro and forty-four cents (EUR 4,960,388.44.-) were paid on the Class A parts.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 15,000.- €.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the undersigned notary by names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de MSREF TURQUE S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné du 2 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, numéro 1586 le 21 août 2006, dont les statuts

ont été modifiés par un acte du soussigné notaire en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, numéro 2144 le 16 novembre 2006 (la «Société»)

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Marcus Peter, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Matthias Pons, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Nicolas Ronzel, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

I.- Que les associés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des dix-sept mille deux cent huit (17.208) parts sociales représentant l'entier capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) pour le porter du présent montant de quatre cent trente mille deux cents euros (EUR 430.200,-) au montant de cinq cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 551.200,-) par la création et l'émission de:

(i) quatre mille trois cent cinquante-cinq (4.355) Parts Sociales de Catégorie A;

(ii) quatre cent quatre-vingt cinq (485) Parts Sociales de Catégorie B;

soit au total, quatre mille huit cent quarante (4.840) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de un million quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 1.089.000,-) attachée aux Parts Sociales de Catégorie A seulement, faisant un prix d'émission total de un million deux cent dix mille euros (EUR 1.210.000,-).

2. Souscription et libération de:

- quatre mille trois cent cinquante-cinq (4.355) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A par les actuels associés et détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A de la Société au pro rata de leur participation dans la Société par apport en numéraire; et

- quatre cent quatre-vingt cinq (485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B par BRISANTS 2 S. à R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, par apport en numéraire.

3. Modification et reformulation de l'article 7.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

L'assemblée générale, après délibération, prend unanimement les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente mille deux cents euros (EUR 430.200,-) au montant de cinq cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 551.200,-) par la création et l'émission de:

(i) quatre mille trois cent cinquante-cinq (4.355) Parts Sociales de Catégorie A;

(ii) quatre cent quatre-vingt-cinq (485) Parts Sociales de Catégorie B;

soit au total, quatre mille huit cent quarante (4.840) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de un million quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 1.089.000,-) attachée aux Parts Sociales de Catégorie A seulement, pour un prix d'émission de un million deux cent dix mille euros (EUR 1.210.000,-).

Souscription

(i) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V INTERNATIONAL-T L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (Etats Unis d'Amérique),

représenté par M^e Marcus Peter, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2007, a déclaré souscrire mille huit cent trente-cinq (1.835) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire.

(ii) MORGAN STANLEY REAL ESTATE FUND V SPECIAL INTERNATIONAL L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

représenté par M^e Marcus Peter, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2007, a déclaré souscrire cinq cent quarante-huit (548) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, par apport en numéraire.

(iii) MORGAN STANLEY REAL ESTATE INVESTORS V INTERNATIONAL L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

représenté par M^e Marcus Peter, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2007, a déclaré souscrire trois cent quatre-vingt-deux (382) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, par apport en numéraire.

(iv) MSREF V TE HOLDING L.P., une limited partnership constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o M & C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town (Grand Cayman),

représenté par M^e Marcus PETER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2007, a déclaré souscrire mille cinq cent quatre-vingt-deux (1.582) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, par apport en numéraire.

(v) BRISANTS 2 S.à R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.534,

représentée par M^e Marcus Peter, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2007, a déclaré souscrire (a) huit (8) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et (b) quatre cent quatre-vingt-cinq (485) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, soit un montant total de douze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 12.325.-), par apport en numéraire.

De plus, la prime d'émission totale portant sur les nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et s'élevant à un million quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 1.089.000,-) a aussi été libérée en numéraire par les souscripteurs de Parts Sociales de Catégorie A et en même temps que les apports en numéraire afférent à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et B souscrites, et par conséquent le prix d'émission total d'un million deux cent dix mille euros (EUR 1.210.000,-) a été payé en numéraire, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier et de reformuler l'article 7.1 des statuts de la Société comme suit, afin de refléter l'augmentation de capital:

«7.1 Le capital émis de la société est fixé à cinq cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 551.200,-) divisé en dix-neuf mille huit cent quarante et une (19.841) Parts Sociales de Catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et deux mille deux cent sept (2.207) Parts Sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A désignées collectivement les «Parts Sociales») de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission pour un montant total de quatre millions neuf cent soixante mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quarante-quatre cents (EUR 4.960.388,44) ont été libérées sur les Parts Sociales de Catégorie A».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à € 15.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Peter, M. Pons, N. Ronzel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5515. — Reçu 12.100 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007070309/212/219.

(070075172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.540.

In the year two thousand seven, on the first day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. BDO TYBURN LANE BRANDENBURG FUND S.C.A., SICAV - FIS, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) in the form of an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 5, 2007, Grand Duchy of Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Laure Mersch, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 23 May 2007.

2. LONDON & DUSSELDORF LIMITED, a private limited company, duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 1 Conduit Street, London W1S 2XA, England, and being registered at the England and Wales Companies House under number 6241301,

here represented by Laure Mersch, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 24 May 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate, whether in Luxembourg or elsewhere or on movable property.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general manner, the Company may grant direct or indirect assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also give guarantees and grant security interests in favour of any third parties to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination TYBURN LANE (DÜSSELDORF) S.à.r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect

on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares (parts sociales) of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors (gérants). The director(s) (gérants) need not to be shareholder(s).

7.1.2. If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

7.1.3 The directors (gérants) are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.1.4. In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the remaining directors (gérants) within the thirty business days to fill such vacancies until the next general shareholders' meeting.

7.1.5. The members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for their services as directors (gérants), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors (gérants) for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérants) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors (conseil de gérance) can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another director (gérant) as his proxy.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director (gérant) or the director(s) (gérants) (as the case may be) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of the month of September of each year, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors (conseil de commissaires aux comptes).

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 March 2008.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed upon decision of the director (gérant) or board of directors (conseil de gérance), as the case may be.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing, represented as stated here above, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount in EUR	% of share capital
BDO TYBURN LANE BRANDENBURG FUND S.C.A., SICAV - FIS	450	11,250.-	90
LONDON & DUSSELDORF LIMITED	50	1,250.-	10
Total:	500	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (€ 1,800.-).

Resolutions of the shareholder

1. The number of directors (gérants) is fixed at three (3).
2. The meeting appoints as directors (gérants) of the Company for an unlimited period:
 - Mr. Michael Chidiac, managing director, born on 29 June 1966 in Beirut (Lebanon), with professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. Mark Griffin, fund manager, born on 16 February 1975 in Tralee (Ireland), with professional address at 43/44 Albermarle Street, London, W1S 4JJ;
 - Mr. François Pfister, lawyer, born on 25 October 1961 in Brussels (Belgium), with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. The registered office is established at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. BDO TYBURN LANE BRANDENBURG FUND S.C.A., SICAV - FIS, une société en commandite par actions ayant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée et existant valablement selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2007, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Laure Mersch, avocate, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2007.

2. LONDON & DUSSELDORF LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et existant valablement selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 Conduit Street, London W1S 2XA, Angleterre, et enregistrée auprès de England and Wales Companies House sous le numéro 6241301,

ici représentée par Laure Mersch, avocate, ayant son adresse professionnelle 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, à Luxembourg ou ailleurs.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dettes qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut également accorder toutes garanties en faveur de tiers afin de garantir ses propres obligations et/ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, mettre en gage, ou fournir toute autre forme de sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: TYBURN LANE (DÜSSELDORF) S.à.r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s).

7.1.2. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.1.3 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.1.4. Au cas où un gérant est révoqué ou au cas où un gérant démissionne, décède, part à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son successeur sera désigné dans les trente jours ouvrables par les membres restants du conseil de gérance pour pallier le vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne sera/seront pas rémunéré(s) pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au (x) gérant (s) les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenu lors de la participation aux réunions du conseil de gérance.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par procuration écrite, télégramme, fax, e-mail ou lettre un autre gérant comme son mandataire.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier mardi du mois de septembre de chaque année, à 16.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2008.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision du gérant ou du conseil de gérance le cas échéant.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties comparantes, représentées comme dit est, déclarent souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit en EUR	% de capital social
BDO TYBURN LANE BRANDENBURG FUND S.C.A., SICAV - FIS	450	11.250,-	90
LONDON & DUSSELDORF LIMITED	50	1.250,-	10
Total:	500	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Résolutions de l'associé

1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants, pour une durée illimitée:
 - M. Michael Chidiac, administrateur-délégué, né le 29 juin 1966 à Beyruth (Liban), ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - M. Mark Griffin, administrateur de fonds, né le 16 février 1975 à Tralee (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 43/44 Albemarle Street, London, W1S 4JJ;
 - M. François Pfister, avocat, né le 25 octobre 1961 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Mersch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, LAC/2007/11311. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007070298/202/427.

(070075422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

Au Conseil d'Administration de la société:

Je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet au 2 mai 2007 au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

E. Vogt.

Référence de publication: 2007068244/550/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

PMC Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.966.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 23 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 583 du 27 mai 2003, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 2 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 891 du 6 mai 2006, modification des statuts (changement de dénomination) par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1249 du 7 décembre 2004, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 20 mars 2006, acte publié au Mémorial C n° 1280 du 3 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMC EUROPE S. à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070060/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02391. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Immobilière du Moulin, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070103/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03287. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Patrimoine Les Bleuets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068288/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.